

REGLES DE REMBOURSEMENT DES CAUTIONS (20 €)



LE CLUB NE PEUT PAS FONCTIONNER SANS L'AIDE DE TOUS. LES JOUEURS OU LEURS PARENTS SONT SOLLICITES POUR SOUTENIR ET PARTICIPER A LA VIE DU CLUB LORS DE DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS.

Un chèque de caution de 20€ vous est demandé en début de saison et sera restitué en fonction de votre participation bénévole aux activités du club (sur validation du Comité Directeur et des éducateurs).

Vous trouverez ci-dessous les manifestations éligibles au remboursement de la caution :

- Bénévole d'une équipe de bar
- Accompagnateur des équipes en voiture (minimum 3 fois dans la saison sportive)
- Accompagnateur des jeunes arbitres du club
- Animateur ou Dirigeant (joueurs) au club
- Bénévole reconnu le Mercredi ou Samedi
- Bénévole à 1/2 journée de festivités (Loto, Vide grenier)
- Arbitre assistant au Trophée de l'Erdre
- Arbitre assistant dans une équipe (3 fois dans l'année)
- Arbitre des équipes jeunes (3 fois dans l'année)
- Bénévole au Trophée de l'Erdre (1/2 journée)
- Bénévole à la finale de district jeunes

Tout litige sera géré par le Comité Directeur et la restitution des chèques de caution se fera le jour de l'Assemblée Générale.

Quelques adresses ci dessous pour vous inscrire aux différentes manifestations (tournoi, festivités...) :

Martine.birgand@sfr.fr

Christian.poirier7@wanadoo.fr

Thierry.spitz@club-internet.fr